

Faire un don de titres à la Fondation Rêves d'enfants

Donner des titres cotés en bourse est une façon judicieuse d'appuyer la Fondation Rêves d'enfants dans votre province tout en réduisant votre impôt sur le gain en capital. Au lieu de vendre vos titres et de payer de l'impôt sur 50 % du gain en capital, vous pouvez donner des titres directement à un organisme de charité et éviter de payer cette taxe. Le don de titres permet un avantage fiscal important.

La façon la plus simple d'effectuer un don de titres est de transférer vos actions électroniquement. Vous recevrez un reçu fiscal pour la valeur marchande des titres en date du jour où Rêves d'enfants les reçoit.

Avantages d'un don de titres à Rêves d'enfants :

- Vous recevez un reçu fiscal pour la juste valeur marchande des titres
- Vous évitez de payer l'impôt sur le gain en capital lorsque vous donnez des titres directement à un organisme de bienfaisance.

Exemple d'épargne fiscale grâce à un don de titres à Rêves d'enfants

	Vente de titres et don en argent à Rêves d'enfants	Don de titres à Rêves d'enfants
Valeur marchande des titres donnés	10 000 \$	10 000 \$
Reçu fiscal pour le don	10 000 \$	10 000 \$
Valeur d'acquisition	4 000 \$	4 000 \$
Gain en capital	6 000 \$	6 000 \$
Gain en capital imposable (50 %)	3 000 \$	0 \$
Impôt sur le gain en capital à 46 %	1 380 \$	0 \$
Valeur du reçu fiscal à 46 %	4 600 \$	4 600 \$
Épargne d'impôt net	3 200 \$	4 600 \$

*Exemple de don effectué à un taux marginal d'imposition de 46 %.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Vinh Nguyen, CPA, CGA
Contôleur
Fondation Rêves d'enfants, bureau national
647 725-6124
Vinh.nguyen@revesdenfants.ca